

Envoyé en préfecture le 22/02/2024

Reçu en préfecture le 22/02/2024

Publié le

ID : 002-210200705-20240216-01

Commune : AINSNE Commune : BERNY-RIVIERE		DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 01/2024 COMPTE ADMINISTRATIF Séance du 16 février 2024 à 20h00		Nombre de conseillers en exercice.....		14
				Nombre de conseillers présents ou représentés		12
				Nombre de suffrages exprimés.....		11

Présents : FERTÉ Claire, FIOUET Dominique, GREVE Corinne, LAVIOLETTE Dominique, LEVEQUE Bernard, MAINE Arélien
LEROY Michèle MAUPEU Christian, OSTER Antoine, PERDOMO Louis, SANCHEZ Thierry, HERTAULT Hervé,
Absents : JUMEAUX Nicolas, KOWALSKY Jean-Marc,
Secrétaire: SANCHEZ Thierry,

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Hervé HERTAULT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives considéré,

donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Total		
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	
Résultat réporté.....	0,00 €	81 431,85 €	377 319,75 €	291 514,00 €	0,00 €	372 945,85 €	↑ à saisir
Opération de l'exercice.....	386 814,65 €	467 328,20 €	377 319,75 €	525 593,09 €	764 134,40 €	992 921,29 €	
résultat de l'exercice		80 513,55 €		148 273,34 €		136 759,89 €	
TOTAUX.....	386 814,65 €	548 760,05 €	377 319,75 €	817 107,09 €	764 134,40 €	1 365 867,14 €	
Résultats de clôture.....		161 945,40 €		439 787,34 €		601 732,74 €	↑ ligne à saisir
Reste à réaliser.....	82 253,43 €				82 253,43 €	0,00 €	
TOTAUX CUMULES	82 253,43 €	161 945,40 €	0,00 €	439 787,34 €	82 253,43 €	601 732,74 €	
RESULTATS DEFINITIFS		79 691,97 €		439 787,34 €		519 479,31 €	↑ Vérification 0,00 €
résultat à affecter à N+1		0,00	cpte 1068	002		439 787,34	

DELIBERATION N° 01/2024 DE LA COMMUNE DE BERNY-RIVIERE, le 16 février 2024 (le maire ne prend pas part au vote)

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatif au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5° Ainsi fait et délibéré, le jour et an susdits et ont signé au registre les membres présents,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
21-févr-24
Et publication du
22/02/2024

le secrétaire de séance
Thierry SANCHEZ

Le Maire,
Hervé HERTAULT



Envoyé en préfecture le 22/02/2024

Reçu en préfecture le 22/02/2024

Publié le

ID : 002-210200705-20240216-01_2024-DE

